

ser cet édifice ne peut rencontrer d'obstacle que dans la dépense que nécessiterait son remplacement; mais cette opération, envisagée dans tous ses résultats, serait aussi avantageuse au point de vue financier que sous tous les autres rapports. Ceci vient confirmer ce que nous avons déjà dit relativement à l'ouverture d'une rue centrale; que, sur son parcours, le sol entièrement dépouillé a plus de prix que le sol embarrassé par les constructions, et que toute démolition opérée largement, conduit à des résultats lucratifs.

La Préfecture pourrait être placée très convenablement dans les terrains de Sainte-Elisabeth, qui sont actuellement libres; mais si l'on tenait à lui conserver une position centrale, on pourrait l'établir sur le quai de l'Hôpital, derrière lequel les maisons ont peu de valeur. Ce serait un beau résultat que de régénérer ce quartier et d'effacer la rue Noire pour y substituer un vaste monument. Cet emplacement offrirait de grands avantages, surtout si l'expropriation pouvait s'étendre sur les propriétés voisines, de manière à profiter de la plus-value qu'elles recevraient. Modifions la loi du 3 mai 1841, et toute grande entreprise d'intérêt public devient facile, devient productive.

Pour ce qui concerne le centre de la ville, il est actuellement si mal percé que les voitures ont peine à le traverser, soit dans le sens de sa longueur, de la place des Terreaux à la place de Bellecour, soit dans le sens de sa largeur, du Rhône à la Saône. Sur les plans, on aperçoit des modifications qui satisfont en partie aux besoins de la circulation. Ainsi, le prolongement de la rue de la Grenette jusqu'à la Saône était depuis longtemps réclamé, les plans proposés répondent amplement à ce vœu de l'opinion publique.

Une autre rue transversale n'est pas moins nécessaire pour le quartier de l'Hôpital, qui est le moins praticable et le plus arriéré de la ville de Lyon. L'ouverture de la rue Childebert